

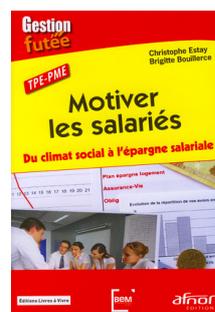
Épargne Salariale et Motivation

Deux ouvrages récents abordent la motivation sous des angles d'approche fort différents, mais tous deux y associent l'Épargne Salariale parmi les solutions pouvant concourir à cette motivation.

Destiné aux PME-TPE, "Motiver les salariés : du climat social à l'Épargne Salariale" (AFNOR Editions) décrit les divers leviers sur lesquels le chef d'entreprise peut agir pour entretenir un climat social favorable aux performances de l'entreprise. Parmi les dispositifs d'Épargne Salariale, les auteurs retiennent le PEE qui constitue "une excellente approche pédagogique et financière pour associer les intérêts de l'entreprise et ceux de son personnel".

"Le Management Package" (Collection Lamy Axe Droit) se consacre aux dispositifs qui permettent d'aligner les intérêts de l'entreprise et de ses managers, au moyen d'une association au capital. Cette association que les auteurs qualifient d'intéressement peut revêtir des formes multiples passant par les Stocks Options, les Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise, l'émission d'Actions assorties de Bons de Souscription d'Actions (ABSA), voire même au travers d'une forme de holding regroupant les actions détenues par les managers.

L'ouvrage retient une approche très schématique qui va à l'essentiel en décrivant les différents dispositifs, leurs caractéristiques, avantages et inconvénients et les conséquences en matière de fiscalité et charges sociales.



3ème Rapport du CIES

Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) créé en 2002 pour structurer la relation des syndicats à l'égard de l'Épargne Salariale a publié fin 2010 son troisième rapport

Ce rapport du CIES décrit les activités des trois dernières années, et cherche à tracer des pistes pour l'avenir. Ainsi, il se propose d'amplifier encore son action en faveur d'une épargne salariale pour tous, et de développer les placements socialement responsables afin que cette épargne soit investie dans l'intérêt des salariés. Avec le choix des

investissements, et l'exercice des droits de votes dans les Assemblées Générales, il s'agit également de peser sur les politiques des entreprises. L'action du CIES vise ainsi à fournir un levier supplémentaire à l'action syndicale pour orienter la marche des entreprises et améliorer la situation des salariés.

Par ailleurs, le rapport du CIES prône le développement de l'Épargne Salariale, en particulier pour les PME/TPE notamment dans le cadre des PEE. On pourrait s'interroger si ce développement ne pourrait pas passer également par les composantes motivation des salariés et partage de la valeur ajoutée créée au sein des entreprises, fondements-mêmes de l'Épargne Salariale. Mais c'est peut-être là les limites de l'implication du CIES à l'égard de l'Épargne Salariale qui ne saurait, selon lui, empiéter sur les politiques de rémunération.

Plafonds, Contributions sociales et Fiscalité 2011

Le **forfait social** passe de 4% à 6 %

Le forfait social est calculé sur la participation, l'intéressement, l'abondement, les contributions de l'employeur au financement des régimes de retraite supplémentaire.

Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) pour 2011 est de 35 352€, et modifie les plafonds ou limites suivants :

Abondement.

- PEE : 8 % du PASS soit 2 828,16 €
- PERCO : 16 % du PASS soit 5 656,32 €

Plafond individuel (par an et par salarié) :

- Intéressement : ½ PASS soit 17 676 €.
- Participation : ¾ de PASS soit 26 514 €.

Les prélèvements sociaux

- CSG : Contribution Sociale Généralisée
7,5 % sur les revenus d'activité,
8,2 % sur les revenus du patrimoine et des placements
- CRDS : Contribution à la Réduction de la Dette Sociale
0,5 % sur les revenus d'activité, du patrimoine et des placements.
- Prélèvement social : 2,2 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 0,3 % finançant le dispositif de Solidarité Autonomie.
- Prélèvement RSA (Revenu de Solidarité Active) : 1,1 %.

A compter du 1er janvier 2011, les avoirs issus des PEE et/ou PERCO seront soumis à la sortie, à 12,3 % de prélèvements sociaux (CSG, 8.2%+CRDS, 0.5%+Prélèvement Social, 2.5%+RSA, 1.1%).